



E.H.P.A.D « TY LAOUEN »

KERMUNITION
56590 GROIX
TEL : 02.97.86.61.58
FAX : 02.97.86.61.61
Email : ehpadgroix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 18 FEVRIER 2025

Personnes présentes : Mme LEBLANC, Mme LHOSTE, Mme ORVOEN, Mme LEES.

Personnes excusées : Mme MOBE, Mme PICHOT, M. LE MESTRE.

Ordre du jour

1- Tarifs d'hébergement :

Les tarifs sont proposés au Conseil Départemental et validés par le Conseil d'Administration. Pour 2025, le Département prévoit une augmentation de 5% pour l'hébergement et de 4,8% pour la dépendance. Ce qui amène à un tarif journalier de 76,67€ (hébergement) et 7,28€ (dépendance), soit un total journalier de 83,95€. Pour mémoire, l'augmentation sur 2024 était de 6%.

Point sur l'évolution des finances :

Evolution du budget électricité

2022 : 58 816 €

2023 : 150 721 €

2024 : 61 528 €

Evolution des dépenses courantes

2023 : 365 160 €

2024 : 251 924 €

La baisse en 2024 est due entre autres à la baisse des dépenses en électricité.

Les postes Alimentation, Frais postaux, Entretien, Atelier, ont aussi diminué en 2024.

Evolution des dépenses afférentes au personnel

2023 : 805 123 €

2024 : 957 991 €

Soit une augmentation d'environ 150 000 € ; celle-ci s'explique par l'augmentation du point d'indice, par la prime de précarité désormais applicable à la Fonction Publique, ainsi que d'autres primes, par les remplacements (54 fiches de paye en moyenne, pour 33.2 ETP prévus à la base).

Evolution des dépenses relatives à la structure (location des locaux, maintenance, assurances etc.)

Loyer 2023 202 999 €

2024 209 014 €

2025 215 062 €

Malgré l'augmentation du loyer depuis 2023, les dépenses totales ont diminué, passant de 358 797 € en 2023 à 323 655 € en 2024.

Occupation des chambres :

Cinq chambres sont actuellement inoccupées (quatre au moment de la rédaction du compte-rendu). Nous restons sur cette dynamique d'ajustement car nous sommes toujours en manque d'effectif. Le taux d'occupation pour l'année passée était de 97.86%, soit autant de recettes en moins pour la section hébergement.

2- Contrôle sur pièces de l'ARS

Le contrôle a pour but d'estimer le niveau global d'exposition des résidents aux risques de dysfonctionnement affectant la sécurité et la qualité de la prise en charge. Quatre niveaux de risque existent : faible, moyen, élevé, critique.

Nous sommes actuellement au niveau moyen, pénalisés notamment parce que beaucoup de procédures ne sont pas protocolisées, alors que les actions sont bien réalisées.

L'ARS nous a remis un échéancier avec un certain nombre de points à remédier. Ce travail est en cours.

3- Vie quotidienne des résidents

- Aucune réclamation sur le cahier des réclamations
- Alimentation – Les menus sont variés et adaptés aux goûts de chacun autant que possible. Une proposition a été faite à deux résidents de pouvoir substituer les aliments proposés aux repas, comme cela est fait pour les repas apportés à domicile. Les menus prévus ont pu être respectés y compris les jours où les bateaux n'ont pas pu passer et assurer les livraisons.
- Le Goûter des Vœux avec le partage de la galette des rois a eu lieu avec les familles et la prestation de l'orchestre de jazz le Courégant jazz club (budget de l'après-midi autour de 400 €).
- Ménage et Lingerie : nous avons une nouvelle organisation depuis début février, deux agents assurant le ménage et le fonctionnement de la lingerie du lundi au vendredi.
- Les élections des représentants du Collège des Bénévoles et du Collège des Mandataires Judiciaires sont en cours. Aucun des mandataires judiciaires sollicités n'a répondu à ce jour.

4- Questions diverses

- Depuis le 1^{er} janvier 2025 les employeurs de la Fonction Publique Territoriale doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de prévoyance auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Cette participation deviendra obligatoire pour le risque santé à partir du 1er janvier 2026. Le Conseil d'Administration a décidé d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et privé qui adhèrent à l'un des produits labellisés (Liste consultable à l'accueil) sous forme d'un versement unitaire mensuel brut de 10 € pour le risque de prévoyance et de 10 € brut pour le risque santé.
- Retour de l'audit du personnel sur les risques psychosociaux dans l'entreprise. 27 réponses ont été reçues sur un total de 33 agents interrogés. Les résultats sont en ligne avec les résultats nationaux des EHPAD, on ne relève en particulier pas de conflits de valeurs et pas de discrimination. Deux actions sont mises en place pour faire suite aux

- réponses : un référendum est réalisé afin de savoir si les agents souhaitent qu'une deuxième phase ait lieu avec des ateliers individuels et collectifs pour la mise en place d'un plan d'action ; un questionnaire sur l'autonomie des agents est également en cours.
- En réponse aux communications reçues préalablement à la réunion

Rôle du médecin coordonnateur. Le Dr Popineau est chef du service de Médecine Physique et Réadaptation du groupement hospitalier Brocéliande Atlantique, détaché du CHU de Vannes, actuellement un jour par semaine.

Pour rappel, le médecin coordonnateur n'a pas pour fonction d'être le médecin traitant des résidents de l'EHPAD. Les résidents sont suivis par les médecins de l'APSIB qui viennent chaque semaine pour le suivi et le renouvellement des ordonnances, et à la demande des infirmiers si l'état clinique d'un résident le requiert.

La présence d'un médecin coordonnateur est une obligation légale (voir le Code de l'action sociale et des familles – Article D312-158). Un établissement de notre taille a le devoir d'avoir un médecin coordonnateur deux jours par semaine (0.4 équivalents plein temps). Le salaire du médecin coordonnateur est intégralement pris en charge par l'ARS et n'est donc aucunement répercuté sur les frais incombant aux résidents.

Le rôle du médecin coordonnateur est détaillé dans le Code de l'action sociale et des familles – Article D312-158, auquel nous vous renvoyons pour plus de détails.

Le personnel est concerné et conscient du besoin d'être attentif aux dépenses d'énergie de la structure. La lumière est laissée sciemment allumée dans certaines salles de bains pour permettre aux personnes encore autonomes de les utiliser plus facilement et en sécurité. Un test d'allumage automatique des veilleuses est également en cours pour éviter d'avoir à les laisser allumées toute la nuit.

Le clown vient une fois par semaine environ 48 semaines par an, ce qui représente un budget annuel de 4 000 € ou environ 83 € / semaine. Elle accompagne individuellement certains résidents, il est à noter qu'elle a débuté au moment où nous n'avions pas de psychologue. Elle travaille en collaboration avec l'IDEC et nous pourrions mettre en place avec elle des objectifs thérapeutiques. Sa prestation a été validée en Conseil d'Administration avec les élus locaux.

Prochain Conseil de La Vie Sociale : Mardi 22 avril 2025 à 14h

D. Orvoën



La Présidente du Conseil de la Vie sociale,

Mme Dominique ORVOEN